

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **Village de Warden**, tenue le 14 janvier 2026, le conseil a adopté le **règlement numéro 2026-176**, intitulé :

« Règlement numéro 2026-176 fixant les taux de taxes et les tarifs des compensations pour services municipaux – Exercice financier 2026 »

Ce règlement établit notamment :

- Les taux de la taxe foncière générale;
- Les taxes spéciales;
- Les taxes d'affaires;
- Les compensations et tarifs pour les services municipaux, incluant notamment l'aqueduc, l'égout, les matières résiduelles, la sécurité publique, la Sûreté du Québec, la vidange des installations septiques et les loisirs.

Le règlement entre en vigueur le 1er janvier 2026, conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement **au bureau municipal**, situé au **172, rue Principale, Warden**, durant les heures normales d'ouverture, **ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalites-du-quebec.com/warden/>**

Donné à Warden, ce 15 janvier 2026.

Joël McPherson

Directeur général et greffier-trésorier